MAIRIE DE LAYRAC-SUR-TARN BULLETIN MUNICIPAL



 $n^{\circ}38$



Photographe: Jean-Guy

Arrivée des mariés en tracteur

La Gazette de Layrac

DECEMBRE 2013

FESTIVITES



Le traditionnel dépôt de gerbes avec la présence des toujours fidèles portedrapeaux.



Une arrivée très remarquée... en tracteur



Une bien sympathique cérémonie

MEILLEURS VOEUX POUR 2014

LE MOT DU MAIRE...

La fin du mandat est proche ; dresser le bilan d'un mandat est frustrant quand on n'a pas pu réaliser ce que l'on aurait souhaité pour son village.

La finalisation du Plan Local d'Urbanisme a demandé beaucoup d'énergie ; certains ont pu s'interroger sur sa pertinence pour un village rural. Il s'avère que la municipalité a bien fait à l'époque de suivre les conseils de l'ATD, car la mise en conformité des documents d'urbanisme avec le Schéma de Cohérence Territoriale sera obligatoire pour le 1^{er} janvier 2015 ; il ne nous restera que l'étude environnementale à réaliser prévue par les lois du Grenelle II puisque notre PLU a été approuvé avant sa mise en œuvre.

L'étude du schéma communal d'assainissement qui allait de pair avec le PLU a fait apparaître des coûts trop importants pour la création d'une station d'épuration. Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement doit effectuer dans les prochains mois les contrôles des installations d'assainissement autonome pour leur mise en conformité ensuite si nécessaire. Certaines habitations du bourg centre ont des difficultés à cet égard, mais les nouvelles techniques permettent de trouver des solutions.

A regret nous avons renoncé à la réhabilitation de la salle polyvalente. Le recours à l'emprunt plus difficile et les attributions des subventions de plus en plus réduites nous ont conduits à abandonner les différents projets que nous avions étudiés. La notification des subventions demandées tardant à arriver les travaux de remise aux normes électriques notamment n'ont pas pu commencer.

Cependant l'entretien des biens communaux a été assuré :

- réfection de la toiture de la mairie,
- travaux de peinture des appartements de l'ancien presbytère avant relocation,
- travaux d'isolation des appartements et de mairie,
- remise aux normes de l'éclairage à l'église et pose du carrelage à la sacristie...

Administrativement la tâche n'a pas manqué:

- La création d'un site Internet (à refaire par malchance)
- L'élaboration obligatoire du Plan Communal de Sauvegarde car la commune est touchée par le Plan de Prévision des Risques d'Inondation approuvé.
- La réalisation de l'archivage des documents qui s'étaient accumulés au fil des ans.
- La gestion du SIGEP, la participation au travail communautaire...

Au terme de ce 3ème mandat au sein du conseil municipal, j'ai décidé d'arrêter mon investissement dans la gestion communale. Je remercie l'équipe de conseillers qui a travaillé avec moi durant ces 6 années, dont un bon nombre ne représente pas non plus, mais ils étaient présents depuis plusieurs mandats en général. Je n'oublie pas le personnel communal administratif et technique, qui dans une petite commune rurale comme la nôtre, est polyvalent et s'attache à répondre à toutes les demandes avec le maximum d'efficacité et de disponibilité.

J'adhère à cette citation de Jaurès que Martin Malvy, président du Conseil Régional, propose dans sa carte de vœux 2014: « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir »

J. Bonnet

L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite une excellente année 2014 et espère vous retrouver le 19 janvier à 11h30 à la salle polyvalente pour la cérémonie des vœux qui sera suivie d'une remise de médailles.

AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL ...

DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 18 juillet 2013:

1 - Approbation du projet de modification N° 1 du PLU.

Les modifications portent sur :

- des erreurs de nomenclature : les zones des Couloms et Roques doivent être classées en zone AH (habitat diffus en zone agricole),
- des modifications de limite de parcelles classées AH qui empiètent sur les terres agricoles (Les Couloms)
- le reclassement de toute la zone des Fontes en A pour conforter sa vocation agricole.
- La réécriture de lorticle 4 de la zone AU (assainissement autonome) et de lorticle 1 de toutes les zones pour respecter la législation en vigueur.

Vote à løunanimité.

2 - Instauration du nouveau régime indemnitaire pour les agents.

Avis favorable de la Commission paritaire du Centre de Gestion.

Vote à løunanimité.

3 - <u>Délégation de compétence accordée au service urbanisme</u>: afin de permettre à Mme Dias de demander des pièces complémentaires dans le cadre de løinstruction des permis de construire. Vote à løunanimité.

4 - URSSAF des élus.

La nécessité de cette affiliation nœst pas clairement définie notamment pour les petites communes.

5 - Solidarité envers les communes sinistrées par les inondations.

Une subvention de 1 000b votée à lœunanimité.

6 - Questions diverses :

- Préparation de la fête.
- Le devis de M. Arlandes pour la réparation des portes vandalisées de la salle polyvalente est accepté
- La réfection doune partie du chemin des Couloms (prévue au budget communautaire) est terminée. Les parties non refaites se dégradent assez rapidement.

Séance du 5 décembre 2013 :

- <u>1- Décision modificative</u> : pour la cession du podium à la société de chasse de Layrac.
- <u>2 Décision modificative</u>: en raison des cotisations URSAFF des élus devenues obligatoires et rétrospectives à partir du 1^{er} janvier.
- <u>3 -Mise en concurrence des contrats døassurance statutaire du personnel</u> : le marché a été attribué à AXA et GRAS SAVOY.

- 4 Recensement de la population : Du 16 janvier au 15 février 2014.
- nomination du coordonnateur : Moïse Brousse
- et de løgent recenseur Martine Raynaud
- rémunération de løagent recenseur.

5- Dématérialisation des actes administratifs.

Suite à une réunion døinformation organisée par løAMF, il søavère quøun nouveau logiciel est plus approprié que celui que nous avions initialement prévu mais non acheté.

- <u>6- Mise en place du tableau de jours déabsences</u> autorisées pour le personnel à la demande du Centre de Gestion.
- <u>7- Demande døaide sur la réserve parlementaire</u> pour les travaux de la salle polyvalente. Acceptée à løunanimité.
- <u>8- Règlement intérieur du cimetière</u>: approbation du projet de règlement intérieur, afin de faciliter la gestion (attribution des concessions, inhumationsí)

9 Questions diverses:

Traitement des déchets verts produits par la collectivité.

Il est interdit de brûler les déchets verts.

Plusieurs solutions sont évoquées:

- Ils seront emmenés à løancienne déchetterie à Villemur où des conteneurs sont prévus à cet effet, mais nous nøavons pas de véhicule approprié.
- Ils peuvent être broyés (et les déchets utilisés en paillage) mais il faut séguiper de broyeur.
- On peut envisager un lieu de compostage spécifique aux déchets verts, mais il y a aussi des contraintes de mise en place

Ces solutions sont à étudier et à chiffrer au prochain budget.

- Site internet à recréer. Løagence Occitane ayant été placée en liquidation judiciaire, une demande de refonte du site a été demandée à løAgence Technique Départementale du Conseil Général qui assure ce service depuis 2012.
 - La demande est enregistrée, mais la mise en à uvre nointerviendra que dans 2 ou 3 mois (liste dontente). Looffre est très intéressante et sérieuse: création, formation, hébergement : 50b au démarrage et 40b par an ensuite.
- <u>Impression de la Gazette</u> : en raison de la mauvaise qualité de lømpression de la gazette réalisée en régie il est décidé de faire appel à lømprimerie Vidal.
- Date des vò ux de la municipalité.

3^{ème} dimanche de janvier : 19 janvier 2014.

Cérémonie de remise de médailles à 2 conseillers.

- <u>Date de løélection européenne</u> : le 25 mai 2014.

STOP INFOS...LES ELECTIONS

ELECTIONS MUNICIPALES 23 et 30 mars 2013

NOUVEAU: déclaration individuelle de candidature

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les candidats à l'élection municipale doivent désormais effectuer une déclaration de candidature (modalités fixées par les articles L. 255-2 à 255-4 nouveaux issus de l'article 25 de la loi du 17 mai 2013).

- Les candidats au $1^{\rm er}$ tour, dans le cas où ils n'ont pas été élus, sont automatiquement candidats au second tour.
- Une déclaration de candidature est obligatoire au 2è tour pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour dans le cas où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.
- Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée.
- La déclaration de candidature se fait sur le formulaire CERFA (Code électoral articles L.255. à L.255-4)

La candidature est déposée à la Préfecture en février 2014 (date qui sera fixée par arrêté préfectoral) et jusqu'au le jeudi 6 mars à 18h pour le 1^{er} tour.

Pour le 2è tour, le cas échéant, la déclaration sera déposée à partir du lundi 24 mars jusqu'au mardi 25 à 18h.

Un mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1000 habitants est consultable

- en Mairie
- mais aussi sur le site www.interieur.gouv.fr, rubrique « élections »

MODALITES DE LÆLECTION MUNICIPALE

Les électeurs sont:

- les citoyens français inscrits sur la liste électorale de la commune.
- les ressortissants døun pays membre de løUnion Européenne inscrits sur la liste complémentaire pour les élections municipales.

Les candidats doivent :

- être de nationalité française ou døun état membre de løUnion Européenne,
- avoir 18 ans révolus, soit au plus tard le 22 mars 2014 à minuit,
- avoir une attache dans la commune de présentation.

LE DROIT A VOTER

- <u>Présentation døun des titres dødentité prévu par løarticle R 60 obligatoire</u> même dans les communes de moins de 1000 habitants.
- Présentation de la carte électorale.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La désignation est automatique dans lørdre du tableau.

Cet ordre est défini par løarticle L.2121-2, 3 et 4 du CGCT, soit :

- le maire,
- les adjoints
- les conseillers.

La commune de Layrac aura 2 conseillers au sein de la communauté ValøAïgo : le maire et le 1^{er} adjoint.

La loi nøa pas prévu de désignation de conseillers suppléants. La suppléance est assurée par le pouvoir qui est donné à un autre membre du conseil communautaire.

PETITE CHRONIQUE DE LAYRAC ...

Layrac et le Haut Moyen-Age

Le cartulaire de Saint Sernin précise au XIe siècle une donation d'une terre et des droits afférents, au chapitre de l'abbaye. La dîme, entre le huitième et le seizième des récoltes portant sur les gros fruits, les céréales et petits fruits, plantes potagères jusqu'à la Révolution est due aux chanoines de la basilique abritant les reliques du premier évêque et martyr de Toulouse, Saturnin.

La villa gallo-romaine au lieu-dit l'Escalère et le port sur le Tarn lui faisant face ont probablement été détruits lors de l'invasion des Alains et des Vandales vers 410.

L'obscurité règne en ces temps barbares où seules en l'absence de papyrus ou parchemins, l'archéologie aérienne ou les fouilles peuvent nous renseigner sur les types d'habitat, maisons en terre ou en pisé recouvertes de chaume apparues aux temps des Carolingiens.

Aux alentours de l'An Mille, une grange avec des moines convers de Saint Sernin exploitent les terres, il se développe alors un village, castrum, camp fortifié sur la colline et probablement limité par le Crève-Corps.

Un château en bois doublé de palissades se trouvait sur la colline à l'emplacement de l'église, l'habitat aggloméré aux pieds des coteaux.

Les transports se faisaient essentiellement par voie fluviale, les chemins, avec ornières, étaient au sommet des coteaux pour prévenir d'éventuelles attaques en un temps d'insécurité.

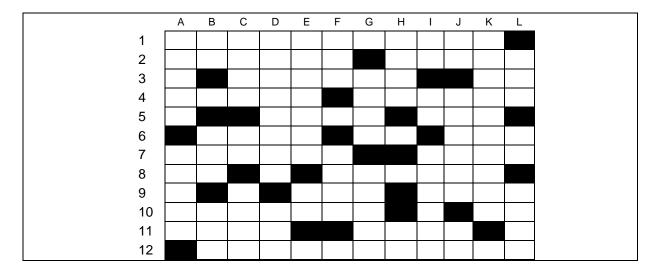
En 1271 peu avant sa mort, Alphonse de Poitiers, Comte de Toulouse, à la suite de son mariage avec la dernière de Raymondines Jeanne donnait à Layrac une charte de franchise.

Jeanne et Alphonse de Poitiers meurent en 1271 et Philippe III le Hardi, fils de Saint Louis s'empare du Comté de Toulouse.

Robert Mosnier

LES MOTS CROISES DE JPA...

Dans leactualité: Le monde entier chez nos voisins



HORIZONTAL: 1: Epreuve sportive. 2: Capable. On peut løoffrir à Noël avec difficulté. 3: Pays d'Amérique du sud participant. Pays solidaires. 4: Réfutées. Ont prêté serment même ici. 5: Changea douloureusement. Cardinal. 6: Pièce de jeu. Le plus fort. Petite habitation. 7: Plateau de jeu. Il ne faut pas s'en faire. 8: Plus. Puissance de lumière mal en point. Participant. Veux pas !! 11: Sombre. Mauvais sang sans fin. 12: Pays participant.

VERTICAL: A : Pays participant. Mort sans queue. B : Cri d'étonnement. Crucial aux échecs. Antilope. C : Un Pierre est célèbre. Note inversée. Prénom familier bouleversé. D : Voisin de Layrac. Morceau de terre. E : Entières désarçonnées. Le grand ne vaut pas les v.t.t. F : Ficelés sans têtes. Filtre. G : Habitation en bois. Religieuse. H : Pas rapide surtout ici. Vu. I : Arrivé. Avant le toubib. Couleurs de pions. J : senior. Prénom renversé. K : Célèbre groupe de danse dans la région L : Héros de ces mots croisés.

Solutions N° 37

V <u>IU LIVI</u> I	NULIUNA 0/											
	A	В	C	D	E	F	G	Н	I	J	K	L
1	I	N	О	N	D	A	T	Ι	O	N		В
2	N	Е	C	Е		R	I	O	R	U		O
3	T	Е	M	P	Е	T	E		A	E	S	U
4	E	S	T	Е	R		N	A	G	Е	U	R
5	M		A		A	D		P	E	S	Е	R
6	P	R	I	N	T	E	M	P	S		R	A
7	E	I	S	A		C	I	A		T	A	S
8	R	Е		S	A	I	N	T		R		Q
9	I	N		A	R	M	E	E		A		U
10	E	S	Е		D	E	T	R	E	M	P	E
11			C	R	U	Е	S		R	A	D	
12	P	L	U	I	Е	S		N	Е	I	G	Е

Jean-Paul Alvarez

CHEZ NOUS...

ETAT CIVIL

Naissances

- Maelo PETITJEAN, le 28 mai 2013.
- Lia Bñ UF le 15 août 2013.
- Léon AGULLANA le 21 novembre 2013
- Ethan DIRAT le 26 novembre 2013.

Mariage

Elodie Dujardin et Yannick Cecconato domiciliés 723 Chemin de la Mongiscarde se sont mariés le 28 septembre 2013

<u>Décès</u>

Désiré AZAM est décédé le 17 décembre à son domicile

SITE INTERNET

LøAgence Occitane de Communication qui avait créé notre site a finalement été placée en liquidation judiciaire.

LøAgence Technique Départementale du Conseil Général refondera le site.

SECRETARIAT

Le secrétariat est ouvert au public :

- le lundi de 9h à 12h, de 14h à 18h
- le mercredi et le jeudi de 9h à 12h

En cas døurgence: appeler

Mme Bonnet au 05 61 35 36 84.

M. Brousse au 05 61 35 36 35

NOUVEAUX ARRIVANTS

- JOSSET Christophe et Nora avec leurs enfants Sabri, Bilal, Fathi et Médina 810 Route de Mirepoix
- Régine et Jean-Marc MIAILLES 369 Chemin de la Mongiscarde.

VILLAGE FLEURI

Mmes Tatouat, Labouysse et Gilet ont été récompensées le 13 décembre au Conseil Général.

RECENSEMENT

Entre le 16 janvier et le 15 février, Martine Raynaud prendra contact avec vous.

LE POINT SUR LE FRELON ASIATIQUE

Voici les résultats de 3 années de piégeage dans les mêmes conditions (lieu et dates).

2011 : 392 2012 : 62 2013 : 408

Comment analyser ces résultats ?

En 2011, la présence doun nid à une centaine de mètres explique le nombre élevé de frelons détruits.

En 2012 le résultat très faible du piégeage est peut-être dû à læfficacité du piégeage de 2011. En 2013, lænorme « récolte » est difficilement explicable car le seul nid signalé se trouvait derrière la salle polyvalente et avait été détruit pendant læté.

Ce piégeage a été le plus efficace du 15 octobre au 15 novembre, à la floraison du lierre que les reines reproductrices viennent butiner avant déniverner. Céest semble-t-il le meilleur moment pour se débarrasser de ces frelons envahissants.

S. Laymajoux

STOP INFOS...

LE CLUB DES AMIS DE LAYRAC

ASSEMBLEE GENERALE: le 22 novembre 2013

Renouvellement du bureau :

- Présidente : Jacqueline Faccin Vice-présidente : Lucie Tur

Trésorière : Francine MandraSecrétaire : Dominique Alvarez

Compte-rendu:

- La commune non plus de Comité des Fêtes depuis 2000. Lorganisation de la fête locale avait alors été reprise par Lucette Gay présidente du CAL et ensuite par Jacqueline Faccin avec loraide de membres du Conseil municipal et des adhérents du Club. Mme la Présidente annonce quoelle cesse dons surer cette animation. Lorassemblée décide de ne pas reconduire cette activité au sein du Club à loranimité.
- La section à nologie continue ses rencontres bimensuelles avec une quinzaine døadhérents.
- La section danses anciennes poursuit ses répétitions en vue de prestations notamment dans les maisons de retraite (12 adhérents).
- Une soirée millas est prévue le samedi 1^{er} février 2014.
- En prévision : sorties marches et un voyage døune journée (dates et lieux à définir)

L'ECOLE rentrée 2013...

Les effectifs ont permis døbtenir une ouverture sur chacune des 2 écoles. Chaque classe fonctionne donc avec un seul niveau dønseignement.

Lécole maternelle : 73 élèves	Ecole élémentaire : 111 élèves
28 en Petite section avec Mme Fabre	21 CP avec Mme Dossier
25 en Moyenne section avec Mme Billard	23 CE1 avec Mme Jacomis
20 en Grande section avec Melle Tur	27 CE2 avec 2 mi-temps avec Mme Raluy
	et Mme Maynadier
Mmes Bouscatel, Perez, Marghella, Mirol et	19 CM1 avec Mme Thomas
Steis sont les ATSEM (contrats à temps	21 CM2 avec Mme Galino
partiel)	

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

La Communauté de Communes VAL DøAÏGO a mis en place depuis septembre le RAM qui accueille des enfants et leurs assistantes maternelles à Bessières le mardi et jeudi de 9h à 12h et à Villemur le mercredi et vendredi de 9h à 12h.

Béatrice Gontier, Educatrice de Jeunes Enfants, assure aussi des permanences au siège de la Communauté de Communes (2 Avenue SaintóExupéry) pour løinformation des parents et des assistantes maternelles le lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h30.

Tél. 05 61 09 91 38 ou au 06 71 76 34 27

STOP INFOS... dernière minute

LA CARTE NATIONALE døIDENTITE

A compter du 1^{er} janvier 2014 la durée de validité de la Carte Nationale døldentité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). La durée de validité pour la CNI døune personne mineure reste à 10 ans.

Cet allongement concerne:

- Les nouvelles CNI délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les CNI sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures qui bénéficient automatiquement de la prolongation de 5 ans sans que cela nécessite une démarche. **INUTILE DE SE DEPLACER EN MAIRIE.**

http://www.interieur.gouv.fr/ http://www.diplomatie.gouv.fr

HISTOIRE LOCALE

Homme célèbre de Layrac : Jean-Baptiste Amat 1877-1961

Monsieur Amat était né le 14 juin 1877 dans notre commune certainement au lieu-dit des Amats, actuellement propriété de Mr et Mme Busquère.

Il était issu doune vieille famille de propriétaires terriens, fit ses études secondaires et supérieures à Toulouse.

Inscrit à la faculté de médecine de cette ville, il fut très vite un des animateurs de la jeunesse radicale.

Médecin il vint sønstaller à Bessières, dans cette belle vallée du Tarn, quøl connaissait bien.

Ayant une bonne connaissance du milieu rural, il devint premier magistrat de cette commune , conseiller døarrondissement de Montastruc, puis Président du Conseil døarrondissement de Toulouse, enfin député en 1928.

Il se rendait à løassemblée nationale à Paris en Araction Citroenø

Membre du groupe Républicain radical et radical socialiste, il fit partie de la commission d\u00e1assurance et de pr\u00e9voyance sociale et de la commission de l\u00e1hygi\u00e9ne.

Il rapporta la proposition de loi tendant à renforcer les moyens de lutte contre la tuberculose.

Il soutint également la loi faisant bénéficier déaides les victimes déintempéries climatiques pour les agriculteurs.

Très attaché à ses origines, il ò uvra pour la réalisation de travaux døadduction døeau et døelectrification.

En 1932, réélu député, il déposa encore plusieurs propositions de loi ayant trait au rural, de même quœune concernant lœuvancement des agents PTT.

Il søopposa au colportage des médicaments, et institua un rapport prévoyant un ordre des pharmaciens.

Elu sénateur de la Haute Garonne, de 1936 à 1941 ; par la suite il néexercera plus de mandat parlementaire et reprendra ses fonctions de médecin en alternance avec le docteur Puech, qui lui succèdera.

Cøétait le médecin de famille bon enfant : ÷vous avez des varices, gardez-les !!ø

Bessières lui a rendu hommage en baptisant un stade de son nom.

Il est décédé le 9 août 1961 à Bessières après une vie bien remplie.

S.B.

LIBRE PROPOS de l'ancien Maire

décembre 2013

Cela va faire 49 ans que je siège au Conseil municipal de notre village : conseiller municipal de 1965 à 1977, puis au poste de maire de 1977 à 2008, et enfin maire adjoint de 2008 à 2014.

Cette longue période møa permis de me passionner dans læxercice de cette charge, avec løbjectif døb uvrer au mieux pour notre village et sa population, en essayant døêtre au service de tous, en particulier des plus démunis et lors de situations difficiles.

Il y a eu aussi la prise en charge du Syndicat des eaux potable de la rive droite du Tarn, au début avec une aide partielle du Service départemental des eaux, cela dans le cadre du bénévolat.

Nous avons eu recours au bénévolat pour des opérations assez importantes, cela permettant déconomiser le budget communal.

Un de nos soucis aura été de limiter les impôts locaux mais aussi løusage de løemprunt, ceci ne se vérifiant pas à tous les échelons de la gestion publique.

Nous avons essayé de préserver notre cadre de vie rural, certains élus se dévouant énormément pour assurer une joyeuse animation locale.

Il faut continuer de suivre les évolutions, en privilégiant tout le positif des choses en faisant face aux adversités, en søaccommodant parfois, en particulier avec la tendance à tout complexifier de la part døune administration générale quelque peu obtuse.

Un proverbe dit : on ne peut pas plaire à tout le monde, et surtout faire le bonheur des individus contre leur gré.

Heureusement, dans la continuité, avec les équipes nous ayant précédés et dont nous gardons un souvenir ému, nous avons presque tout le long des années à uvré dans une bonne ambiance, avec un bon esprit de loyauté et honnêteté.

Privilège de løage de nombreuses médailles de reconnaissance, provenant des autorités publiques mais aussi professionnelles me sont quasi automatiquement échues.

Jøen viens aux remerciements:

- tout døabord à ma famille, à mon épouse Solange, pour son soutien permanent, sa patience envers mes horaires élastiques et sa compréhension.
- remerciements et excuses à nos enfants quelque peu délaissés au bénéfice de la « chose publique »
- remerciements aux cinq équipes municipales que joai eu lohonneur de présider et qui noont pas fait défaut.
- et ma reconnaissance à nos concitoyens qui ont majoritairement compris notre démarche et mgoffrent la plus belle des récompense : le témoignage de leur amitié.

Vous løavez compris, løheure de passer le flambeau est venue.

Avec mes collègues, qui pour des raisons diverses arrêtent là eux aussi, leur parcours municipal nous vous adressons nos meilleurs et sincères souhaits de bonne et heureuse année suivie de bien dœutres.

Restant près de vous et un peu à votre écoute, nous vous disons :

BON vent à lœvenir de notre villageí

Moïse Brousse

Les gazettes réalisées à partir doaoût 1995 loont été de manière très artisanale, heureusement de nombreux bénévoles aidaient à tous les stades de son élaboration, chacun apportant sa compétence. A partir de 2008, une nouvelle imprimante a simplifié le travail doimpression et supprimé de nombreuses manipulations; mais le matériel vieillissant ne nous permet plus de réaliser en régie de façon satisfaisante cette dernière gazette

Je remercie tous ceux qui ont été présents par la production décrits, régulièrement comme Ms. Mosnier et Alvarez, ou plus épisodiquement sur des sujets variés mais toujours liés à la vie de notre village; ils sont trop nombreux sur ces 19 années pour tous les citer au risque déen oublier.

Un grand merci à vous tous !

Jacky Bonnet